

**MELDOMYS – OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT - 11 rue du Clon – ANGERS**

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LE MARDI 8 juillet 2025 À 9 H 30, S'EST RÉUNI, 11 RUE DU CLON À ANGERS, LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – MELDOMYS**

**Présents :**

Messieurs	Alain MAINGOT (Président)	Représentant du Conseil départemental
	Gilles LEROY (Vice-Président)	Représentant du Conseil départemental
Mesdames	Natacha POUPET-BOURDOULEIX	Représentante du Conseil départemental
	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental
	Mireille POILANE	Désignée par le Conseil départemental
Monsieur	Franck LEMESLE	Représentant des locataires CGL (suppléant)

**Excusées**

Mesdames	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental
	Sandrine LION	Désignée par le Conseil départemental

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur	Benoît RATIER	Directeur général de l'office
Madame	Véronique BERRUÉ	Directrice générale adjointe de l'office

.....  
**AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT**

**ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES**

**LA-SALLE-DE-VIHIERS (Commune déléguée de CHEMILLÉ-EN-ANJOU) – Lotissement de la Colline – Tr. 1914**

Dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, la commune de La-Salle-De-Vihiers (commune déléguée de Chemillé-en-Anjou), a sollicité Meldomys pour l'acquisition de 4 parcelles de terrain à bâtir en vue d'y construire 3 maisons individuelles locatives.

La Commission d'investissement du 03 novembre 2021, les Bureaux du conseil d'administration des 25 janvier 2022 et 19 novembre 2024, ont décidé de donner une suite favorable à la construction de 2 logements T3 et 1 logement T4.

Pour rappel, cette opération a déjà été présentée à votre séance du 19 novembre 2024, il s'agit aujourd'hui de soumettre à votre approbation l'acquisition d'une parcelle nue et viabilisée qui a été omise lors de la précédente présentation.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section B numéro 1118 (21 m<sup>2</sup>) qui vient ainsi compléter l'emprise foncière nécessaire au projet, à savoir les parcelles cadastrées :

- Préfixe 325, Section B, numéro 1102 (lot n°16), d'une superficie de 420 m<sup>2</sup>;
- Préfixe 325, Section B, numéro 1103 (lot n°17), d'une superficie de 419 m<sup>2</sup>;
- Préfixe 325, Section B, numéros 1119 (lot n°15), d'une superficie de 443 m<sup>2</sup>.

Cet ajout est sans incidence sur le prix d'acquisition qui reste fixé à 21 000 € HT.



Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord sur l'acquisition de cette parcelle complémentaire cadastrée section BA numéro 1118 qui est sans incidence sur le prix d'acquisition de l'emprise foncière maintenu à 21 000 € HT.

**Délibération** : Les membres du Bureau du Conseil d'administration donnent leur accord, à l'unanimité, sur l'acquisition de la parcelle complémentaire cadastrée, section BA numéro 1118, qui est sans incidence sur le prix d'acquisition de l'emprise foncière maintenu à 21 000 € HT.

.....  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Directeur général,  
Benoît RATIER